

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 03/07/19

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 28 mai 2019*

Le mardi 28 mai 2019 à 18h30, les membres du Conseil du 7^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement, le mercredi 22 mai 2019 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Étaient absents et excusés :

Mme AMAND ayant donné pouvoir à Mme Josiane GAUDE.
M. BAILLOT D'ESTIVAUX ayant donné pouvoir à M. Olivier LE QUERE.
Madame Marguerite CHEVREUL.

M. POZZO di BORGO s'est absenté à 18h48 lors de la Communication du Maire, il est revenu à 18h50 et a pris part au vote du projet de délibération **2019 DJS 57** et tous les autres projets.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE s'est absente à 18h50 lors de la Communication du Maire et n'a pas pris part au vote de tous les projets de délibérations suivants.



1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2019 006

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire salue l'assistance et informe que Mme CHEVREUL est souffrante et que Mme Laurence AMAND et M. Pierre BAILLOT d'ESTIVAUX ont respectivement donné pouvoir à Josiane GAUDE et à M. Olivier LE QUERE.

Elle propose de désigner comme secrétaire de séance Josiane GAUDE et Nathalie BADIER, comme secrétaire auxiliaire.

Madame le Maire :

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 006

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 mars 2019. 07 2019 007

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente le procès-verbal de la séance du 19 mars au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 009

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Désignation d'un Président ad hoc pour le compte administratif 2018 de l'État spécial du 7e arrondissement. 07 2019 008

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire propose de désigner Madame Emmanuelle DAUVERGNE en tant que présidente ad hoc pour l'examen du compte administratif de l'année 2018.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 008

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 – Approbation du compte administratif 2018 de l'État spécial du 7^e arrondissement. (7^e). 07 2019 009

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Emmanuelle DAUVERGNE signale que le budget supplémentaire de l'état spécial pour l'exercice 2018 est soumis, comme chaque année, au vote du Conseil d'arrondissement.

S'agissant de la dotation d'Animation Locale, Emmanuelle DAUVERGNE indique que les crédits ouverts en 2018, au titre de la Dotation d'animation locale, ont représenté **314 712 ,44 €** pour une exécution de **310 015,77 €**, soit **98,51 %**.

L'exécution de chacune des trois composantes de cette rubrique a été de :

- **97,15%** pour l'animation locale et culturelle qui permet de financer les manifestations à caractère local ;
- **99,86%** pour la réalisation des « Travaux urgents » dans les équipements de proximité ;
- **100%** pour les dépenses imputées aux conseils de quartier au titre de la mise en circulation de la navette électrique pour la période de septembre à décembre 2018 se sont élevées à 8 096 € et exécutées à.

Les crédits à reporter au budget supplémentaire 2019, au titre de cette dotation, s'élèvent à **4 696,67 €**, dont **2 518,90 €** de crédits libres d'emploi.

Pour ce qui concerne la Dotation de Gestion Locale, destinée à garantir le bon fonctionnement des équipements de proximité du 7^{ème} arrondissement, Emmanuelle DAUVERGNE observe que :

Les crédits ouverts ont été de **1 781 388,93 €**, sur lesquels ont été mandatés **1 721 962,38 €**.

Le taux d'exécution constaté sur cette dotation est de **96,66%**. Le solde de **3,34%** non exécuté en 2018, concerne :

- Les engagements juridiques non mandatés sur l'exercice et reportés en 2018, pour **58 406,67 €** ;

- Les crédits non engagés ou libres d'emploi pour **1 019,88 €**.

Les crédits à reporter au budget supplémentaire 2019, au titre de cette dotation, s'élèvent à **59 426,55 €**.

S'agissant de la dotation d'investissement, qui permet l'acquisition de matériel et la réalisation de travaux pour les équipements de proximité, Emmanuelle DAUVERGNE explique que cette enveloppe a été dotée en 2018 de **197 770,51 €** de crédits, sur lesquels **194 535,95 €** ont été mandatés, soit un taux d'exécution de **98,36 %**.

Les crédits à reporter au budget supplémentaire 2019, au titre de cette dotation, s'élèvent à **3 234,56 €**, dont **504,30 €** de crédits libres d'emploi.

C'est donc un total **67 357,78 €** de crédits au titre des trois dotations qui est reporté dans le cadre du budget supplémentaire pour 2019. Comme chaque année, ces reports seront mobilisés pour permettre le règlement des dépenses jusqu'à la fin de l'exercice **2019**.

Emmanuelle DAUVERGNE annonce que le taux d'exécution global pour 2018, toutes dotations confondues, est de **97,06%**. Les crédits libres d'emploi se limitent à **4 043,08 €** sur un budget total de **2 293 871,88 M€**. Je tiens à souligner qu'il s'agit de la meilleure exécution jamais réalisée sur l'état spécial, en progression de près d'un point par rapport à l'exercice précédent. Elle remercie tous les intervenants qui ont permis d'obtenir ce résultat, en particulier les agents du service de l'état spécial.

Emmanuelle DAUVERGNE soumet la délibération au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 009

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 – Subventions (875 062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP. 2019 DASCO 18

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Nous avons 18 subventions pour un montant total de 875 062,73€.



Emmanuelle DAUVERGNE explique qu'il s'agit de subventions pour les ateliers mis en place au titre des temps d'activité périscolaires (TAP) qui se déroulent chaque semaine, le mardi et le vendredi dans l'ensemble des écoles parisiennes.

Elle détaille le dispositif adopté pour l'année scolaire 2018/2019, à savoir un partage entre les 2 753 ateliers confiés à des prestataires extérieurs, les 2 504 ateliers sélectionnés dans le cadre d'un marché public et les 249 ateliers qui sont attribués dans le cadre d'un appel à projets.

Mme Dauvergne présente une subvention de 12 420€ qui est attribuée à l'association CPN Val de Seine, dont le siège social est situé dans le 7^{ème} pour la mise en œuvre des TAP dans les écoles publiques.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 18

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 – Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133 070 euros), subventions d'équipement (380 460 euros), subventions pour travaux (378 869 euros) 2019 DASCO 29

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire explique que sur le montant total de 380 460 euros de subvention d'équipement et 378 869 euros de subvention pour travaux, le collège Jules Romains dans le 7^{ème} est concerné à hauteur de 6 028 euros. Elle précise que cette somme permettra la remise en service de l'ascenseur.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 29

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



7 - Collèges publics parisiens - Participations (199 750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice. 2019 DASCO 47

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la participation de la Ville d'un montant de 199 750 euros aux charges de fonctionnement pour les travaux d'entretien au titre de l'exercice 2019 et précise que 2 350 euros reviennent pour le 7^{ème} arrondissement au collège Jules Romains.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 47

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 – Collèges publics parisiens – Subvention (1 976 069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien. 2019 DASCO 73

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire explique que le budget participatif décliné à l'échelle des collèges a permis en 2018 la réalisation d'un projet de ludothèque au collège Jules Romains pour un montant de 36 411 €.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 73

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 – Charte de Chant Choral et Pratiques vocales. 2019 DASCO 79

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente la délibération qui permet l'adoption d'une charte concernant le chant choral à l'initiative de la mairie de Paris.

Elle précise que les initiatives sont déjà nombreuses dans ce domaine dans le 7^{ème}, qu'il s'agisse des écoles, du conservatoire, qui nouent de nombreux partenariats.

Elle cite à titre d'exemple l'association Sing and Play qui travaille avec les très petits enfants.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 79

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 – Subvention (13 228 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association Accueil Des Tout Petits Au Bon Conseil (7^e) pour la halte-garderie Accueil des Tout Petits au Bon Conseil (7^e). 2019 DFPE 72

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une prorogation de la subvention pour un montant de 13 228€. Elle déplore que le Bon Conseil ait été beaucoup touché par la mise en place du périscolaire avec un report des activités organisées dans les écoles.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFPE 72

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



11 – Communication du Maire – Exécution de la Programmation des ILL pour 2018

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que les habitants souhaitent en priorité que les travaux soient contenus et que le calendrier prévu soit respecté. Elle explique que dans le 7^{ème} arrondissement, les calendriers de travaux sont globalement respectés.

Elle souligne que les opérations de travaux réalisées en 2018 ont principalement porté sur la sécurisation des déplacements et l'embellissement des équipements de l'arrondissement.

Madame le Maire liste les dépenses en équipements de proximité :

- La modernisation des menuiseries de l'école élémentaire Éblé pour 107 180€
- La réfection totale du sol de la cour de l'école maternelle RAPP pour 105 438€. Elle ajoute que ce sol joue le rôle d'amortisseur et permet de prévenir les conséquences des chutes
- La modernisation des stores de l'école Chomel pour 46 766€

Madame le Maire indique également que sur les écoles, 484 300€ en 2018 ont été exécutés sur les 390 000€ votés, grâce à la réalisation d'opérations financées sur des reliquats, et que certaines opérations ont été reportées en 2019 comme la modernisation des deux bancs de change de la crèche Grenelle qui sera réalisé avec une autre opération au deuxième étage cet été.

Madame le Maire ajoute les opérations financées sur les crédits dédiés à l'espace public :

- La réfection du tapis place Joffre pour 150 475€
- La réfection de la chaussée place Fontenoy, Avenue de Ségur pour 111 209€
- Le trottoir de l'avenue de la Bourdonnais entre la place Général Gouraud et rue de Belgrade pour 40 150€

Madame le Maire rappelle que s'agissant des opérations de voirie, presque un million d'euros a été mandaté en 2018. Elle certifie que les services essaient au maximum de faire accélérer les rythmes de livraison des travaux.

12 – Subventions (27.500€) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'Entente Sportive des Petits Anges et l'Association Sportive du Bon Conseil (7^e). 2019 DJS 57

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire présente deux subventions destinées à l'Entente Sportive des Petits Anges et à l'Association Sportive du Bon Conseil à hauteur de 20 000€ pour la première et de 7 500€ pour la seconde.

Madame le Maire signale avoir écrit à l'adjoint chargé des sports pour obtenir le rétablissement de la subvention à son niveau de 2018 soit 10 000€.

Madame le Maire précise qu'elle obtiendra réponse lors du conseil de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DJS 57

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 – Centre Paris Anim' Rennes (6^e) et son annexe La Bourdonnais (7^e) – Délégation de service public - Convention avec l'association ACTISCE. 2019 DJS 128

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Madame le Maire précise que ce projet porte sur une régularisation d'ordre réglementaire et administratif concernant une convention avec le centre d'animation et son annexe La Bourdonnais.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DJS 128



Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

14 – Subventions (35 000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information – ANPHI. 2019 DASES 81

Rapporteur : Mme Philippine HUBIN

Madame le Maire précise qu'une subvention de 2000 € est attribuée à l'association ARPEJEH dans le 7^{ème}.

Philippine HUBIN complète en mentionnant le montant de 28 000 € pour l'ANPHI et pour la dernière association qui concerne les accidentés de la vie, la FNATH, un montant de 5000€

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASES 81

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

15 – Subventions (36.000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap. 2019 DASES 83

Rapporteur : Mme Philippine HUBIN

Madame le Maire présente les subventions à deux associations et la convention avec l'une d'entre elles pour mener des actions d'information et de soutien aux personnes en situation de handicap.

Philippine HUBIN précise qu'il s'agit d'une part de la fédération nationale des sourds qui compte 5 000 membres et avec laquelle la mairie travaille régulièrement.

D'autre part, elle fait référence à l'UNAFAM, association membre du conseil local de santé mentale créé au début de la mandature.

Elle souligne que l'UNAFAM concerne les maladies psychiques, touche 14 500 familles et dénombre 1 135 adhérents à Paris.

Enfin elle détaille les montants versés aux deux associations : 25 000€ de subvention pour l'UNAFAM et 11 000€ pour la fédération nationale des sourds.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASES 83

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 – Extension mineure du périmètre de protection des rives de la Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO et création d'une zone tampon unique pour les sites « Paris, rives de la Seine » et Tour S. 2019 DAC 603

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire précise que le projet porte sur une extension mineure du périmètre de protection des rives de Seine au titre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

René François BERNARD explique que le périmètre concerné par les protections des rives de la Seine dans le cadre de l'UNESCO part de l'île aux cygnes dans le 15^{ème} arrondissement jusqu'à Austerlitz. Il présente également le concept de zone tampon qui couvre les 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e arrondissements, le 8^{ème} arrondissement, le 9^{ème}, le 10^{ème}, le 11^{ème}, une partie du 15^{ème} et une partie importante du 16^{ème}, qui consiste à définir un cadre général d'intervention.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAC 603

Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 – Dépôt d'un permis de construire par l'Association Diocésaine de Paris et constitution d'une servitude de passage, au profit la Ville de Paris sur la parcelle 1, place Saint-Thomas d'Aquin (7^e). 2019 DU 147

Rapporteur : M. René-François BERNARD

Madame le Maire rappelle qu'un permis de construire a été déposé par l'association Diocésaine de Paris pour constituer une servitude de passage au profit de la ville de Paris. Elle souhaite que cette servitude affecte le moins le possible le diocèse et l'église. Toutefois, Madame le Maire informe que Monseigneur Angot l'a alerté sur les travaux du nouveau campus de Sciences Po qui touchaient un peu l'édifice de l'église.

Madame le Maire précise que le risque réside dans l'éventuelle incapacité de recours pour l'église une fois les travaux terminés. Elle souhaiterait donc que l'entreprise prenne ses responsabilités sur les dégâts qu'elle a pu causer dans le cadre de ses travaux.

René-François BERNARD explique que le référé préventif permet de faire constater l'état des édifices avoisinant le lieu où les travaux sont censés se tenir. Il souligne que la chapelle haute a été oubliée lors de l'expertise du référé. S'agissant de cette salle paroissiale, la servitude de passage permettra d'augmenter sa capacité d'accueil pour des activités confessionnelles ou associatives permettant ainsi à l'arrondissement de disposer d'une offre de salle de réunion supplémentaire.

Madame le Maire soumet la délibération au vote

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DU 147

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /



18 - Rapport annuel sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires du Stationnement Payant. 2019 DVD 17

Rapporteur : M. René-François BERNARD

IL N'Y A PAS EU DE VOTE POUR CE PROJET DE DÉLIBÉRATION

Madame le Maire explique que d'après ce rapport, le nombre de contestations des forfaits post stationnement paraît faible au regard du nombre de forfaits distribués, mais qu'ils sont en réalité nombreux en valeur.

Madame le Maire rappelle également qu'un grand nombre d'administrés se sont vus infliger des FPS et n'ont pas fait de réclamation, en raison de la complexité de la procédure de contestation.

Elle indique que face aux nombreuses réclamations qu'elle reçoit, elle est la seule Maire d'arrondissement à effectuer des interventions directes auprès du prestataire pour que les administrés concernés soient remboursés, et souligne à ce titre que la Mairie reçoit de plus en plus de demandes.

Madame le Maire rappelle qu'elle a par ailleurs obtenu la création d'une voie de recours supplémentaire pour les personnes porteuses de handicap en mars 2019.

René-François Bernard confirme que des résultats ont été obtenus, puisque désormais, la totalité des réclamations de personnes handicapées obtiennent une réponse positive sans étude supplémentaire.

Il rappelle toutefois que 20% des recours sont rejetés par manque de pièces, et souligne la nécessité que les instructeurs des recours accordent un délai d'un mois pour renvoyer les pièces complémentaires manquantes.

Madame le Maire rappelle qu'il s'agissait d'une communication sans vote.

19 – Adoption d'une convention d'occupation temporaire du hall de la Mairie entre le Conseil d'Arrondissement du 7^e représenté par le Maire du 7^e et la Société RP Solutions en vue d'autoriser la présence d'une cabine photo payante à l'occasion d'un festival de cinéma. 07 2019 010

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire rappelle que cette délibération permet la signature d'une convention d'occupation du domaine public entre la Mairie et la Société RP Solutions. Elle précise que son exploitation permet de prendre des clichés gratuitement lors du festival de cinéma du 7^e.

Le point est adopté.



Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 010

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 – Caisse des Écoles (7^{ème}) Subvention (10 143 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. 2019 DASC0 58

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire explique que cette subvention de 10 143€ concerne la mise en œuvre des séjours en vacances par la Caisse des Écoles. Elle précise que de plus en plus d'enfants bénéficient de ces séjours qui sont d'années en années plus variés et diversifiés.

Madame le Maire rappelle que 40 enfants partent chaque année en vacances grâce à ces tarifs préférentiels.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASC0 58

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

21 – Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens et convention avec les kiosquiers de presse parisiens dont les édicules ont été renouvelés. 2019 DAE 184

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE



Madame le Maire explique que le dispositif d'attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers est reconduit. Dans le 7^e, le kiosquier du 41, avenue de la Motte Picquet recevra 2 766 euros en compensation de la fermeture exceptionnelle de son outil de travail.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 184

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

22 – Renouvellement de garantie accordée par la Ville de Paris aux emprunts PLA-I et PLUS à contracter par ÉLOGIE-SIEMP pour la réalisation d'un programme de logements sociaux au 83, rue du Bac (7^e). 2019 DLH 57

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire présente cette délibération technique, qui concerne le renouvellement des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts contractés pour la réalisation des logements sociaux.

Madame le Maire souligne le bon travail des bailleurs qui ont fait des logements de bonne qualité, dans lesquels se trouvent logés majoritairement des habitants du 7^e.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DLH 57

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire indique que l'ordre du jour principal du Conseil d'arrondissement est épuisé, et que deux comptes rendus de mandat auront lieu les 17 et 20 juin. Elle rappelle que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 24 juin.

Madame le Maire présente les événements prévus :

- Mercredi 29 mai à 18 heures 30 : journée internationale sur la santé des femmes
- Du mardi 4 juin au vendredi 7 juin : festival du cinéma
- Samedi 15 juin : grand tournoi d'échecs à la mairie
- Mardi 18 juin : commémoration du 18 juin, et bal des seniors
- Vendredi 21 juin : fête de la musique
- Mercredi 26 juin : grande fête de fin d'année
- Juillet-Août : l'été solidaire

La séance est levée.

La Secrétaire de Séance

Josiane GAUDE



Le Maire du VII^e arrondissement

Rachida DATI

